Convention de Formation

Entre l'association **: l'ÉCOLE des PARENTS et des ÉDUCATEURS de la LOIRE**
Situé : **15 rue Claudius Buard 42100 SAINT-ETIENNE**
Déclaration d'activité n° **82420003142**, Numéro SIRET : **77637297100031**
Représenté par : **Mme PRUVOST Pauline**, Directrice

Et le bénéficiaire **: VILLE ANDREZIEUX-BOUTHEON - Multi-Accueil « L'envol des Bambins »**
Situé : **26 Bis rue Émile Reymond 42160 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON**
Représenté par : **Monsieur Le Maire, François DRIOL**

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue.

1. Objet, nature et durée de la formation

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à l'action de formation suivante organisée par l'organisme de formation.

L'Analyse des Pratiques Professionnelles

Intervenant : **Mme Catherine GUINLE,**
Durée : 4 **heures soit 2 séances de 2 heures**
Lieu des séances : **EPE DE LA LOIRE – 15 rue Claudius Buard 42100 ST ETIENNE**
Public : **Direction de structure petite enfance - EAJE**
Stagiaire inscrite : Mme LAUVERGNE-ROSE Caroline

Dates des interventions :

Date	Heure
18/09/2026	**14 :00 à 16 :00**
27/11/2026	**14 :00 à 16 :00**

4. Coût de l'intervention

En contrepartie de cette action d'animation, le bénéficiaire s'acquittera des coûts suivants qui couvrent l'intégralité des frais engagés par l'association EPE de la Loire (Si l'action est étalée dans le temps, nous demandons un règlement intermédiaire. Celui-ci sera mentionné ci-dessous) :

Description	Prix
1 stagiaire x 270.00€	**135.00€**

L'association EPE de la Loire atteste être exonéré de TVA.

TOTAL NET DE TAXE : 135.00€

5. Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Modalités de règlement :

- **Par chèque à l'ordre de l'EPE de la Loire**
- **Par virement bancaire ou postal : IBAN : FR76 1450 6000 3372 8423 7166 078**
  BIC : AGRIFRPP845

Le règlement est à envoyer à : L'École des Parents et des Éducateurs de la Loire
15 rue Claudius Buard
42100 Saint-Etienne

- Déposée sur CHORUS : Oui ☐ Non ☐

Acceptez-vous recevoir la facture par mail : Oui ☐ Non ☐
Si oui, merci de noter l'adresse mail sur laquelle nous devons envoyer la facture (majuscule svp) :

---

7. Sanction de la formation

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action de formation sera remise au(x) stagiaire(s) ou à son employeur à l'issue de la formation.

9. Dédommagement, réparation ou dédit

Toute annulation de la participation aux séances par le bénéficiaire, quelle qu'en soit la cause, n'entraîne aucune réduction du montant prévu par la présente convention, lequel reste intégralement dû.

10. Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de St Etienne sera seul compétent pour régler le litige.
Document réalisé en 2 exemplaires à St Etienne, le 10 juillet 2026.

Pour l'association,
EPE DE LA LOIRE,
Mme **Pauline PRUVOST**

15 RUE CLAUDIUS BUARD
42100 SAINT-ÉTIENNE
www.epe42.org
Tel : 04 77 92 67 48
contact@epe42.org

Pour le bénéficiaire
Ville d'Andrézieux-Bouthéon
Multi-accueil « L'Envol des Bambins »,
Monsieur Le Maire, François DRIOL,

(Signature et tampon suivi de la date et de la mention « lu et approuvé »)